



**Commission Locale de l'Eau du SAGE des
Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises**

Délibération n° 22-03-2022/2

Election de deux Vice-Présidents

La Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises, dûment convoquée le mardi 22 mars 2022, s'est réunie au Conseil Départemental de l'Ariège, sous la Présidence de M. Jean-Paul FERRE.

➤ **LES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES :**

Etaient présents :

M. Jean-Christophe MARIO, M. Paul COEFFARD, M. Guillaume LOPEZ, M. Manuel SARDA, M. Daniel GERAUD, M. Daniel GONCALVES, M. Michel AUDINOS, M. Nicolas DIGOUDE, M. André PECHIN, M. François VANDERSTRAETEN, M. Joël CAZAJUS, Mme Juliette AMIOT, M. Alain SOULE, M. Pierre VIEL, Mme Pascale CANAL, Mme Patricia QUINAT-REYNAUD, M. Daniel ARTAUD, M. Alain METGE, M. Daniel BESNARD, M. Xavier CAUX, M. Jean-Louis REMY, M. Claude CANSINO, M. Jérôme BLASQUEZ, Mme Jessica MIQUEL, M. David COMMINGES, Mme Joëlle CHALAVOUX, M. Jean-Paul FERRE.

Ont donné pouvoir

Mme Cécile POUCHELON

M. Bernard LAMARY

M. André VIDAL

M. Jean-Jacques RAMADE

M. Georges ARMENGOL

M. Jean-Luc ROUAN

M. Jean-Jacques MARTINEZ

M. Gilbert HEBRARD

A :

M. Jérôme BLASQUEZ

M. Xavier CAUX

M. Daniel ARTAUD

M. Daniel BESNARD

M. Joël CAZAJUS

M. Daniel GONCALVES

M. François VANDERSTRAETEN

M. Jean-Paul FERRE

Etaient absents, excusés :

M. David-Olivier CARLIER, M. Pascal CHICOT, M. Marc SANCHEZ, M. Didier CUJIVES, M. Nicolas GARCIA.

➤ **LES REPRESENTANTS DES USAGERS :**

Etaient présents :

Chambre agriculture 09 (M. Nicolas PUJOL), Chambre agriculture 31 (Mme Christel CARPENTIER), Chambre agriculture 11 (M. Daniel CASTELGNAU), Bio-Occitanie Fédération Régionale d'agriculture biologique (Mme Carine LEVY-ANDRES), O U Vallée de l'Ariège (Mme Nicole QUILLIEN), CCI 09 (M. Renaud CHAMPREDON), Syndicat des propriétaires forestiers privés d'Ariège (M. Pierre ECLACHE), EDF (Mme Marie-Charlotte BOUSQUET), Energialys (M. Alexandre LAROQUE), Fédération des Moulins de France (M. Patrick SUILHARD), Ariège Pyrénées Tourisme (M. Alain TOMEIO), ANA (Mme Anne TISON), FNE Midi Pyrénées (M. Henri DELRIEU), ANPER (M. Daniel STRUB), Fédération de pêche 09 (M. Jean Pierre DIMON), Fédération de pêche 11 (M. David FERNANDEZ).

Ont donné pouvoir

A

Fédération de pêche 31 (M. Norbert DELPHIN) Fédération de pêche 09 (M. Jean Pierre DIMON)

Etaient absents, excusés :

UNICEM, Comité Régional Occitanie de canoé-kayak, O U Garonne amont, UFC Que choisir.

➤ **LES REPRESENTANTS DE L'ETAT :**

Etaient présents :

Le Préfet Coordonnateur de Bassin (M. Yoann FERREIRA), La Préfecture de l'Ariège (M. Stéphane DEFOS), La Préfecture de Haute Garonne (Valérie FAGES), l'Agence de l'Eau Adour Garonne (M. Franck SOLACROUP), l'Office Français de la Biodiversité (M. Stéphane DI MAURO), l'Agence Régionale de Santé (M. Alain BUGÉ), la DREAL Occitanie (Mme Eléonore SEIGNEUR),

Ont donné pouvoir

A

La DRAAF

DREAL Occitanie

Préfecture de l'Aude

Préfecture de la Haute Garonne

La Préfecture des Pyrénées Orientales

La Préfecture de l'Ariège

Etaient absents, excusés :

l'ONF 09-11-66, le Centre Régional de la Propriété Forestière.

VU le rappel de l'article 6 des règles de fonctionnement présenté par le Président, 5 postes de Vice-Présidents sont créés pour une meilleure prise en compte des problématiques territoriales :

- 1 Vice-Président représentant du Syndicat de gestion du bassin versant de l'Hers,
- 1 Vice-Président représentant du Syndicat de gestion du bassin versant de l'Ariège,
- 1 Vice-Président représentant du Syndicat de gestion du bassin versant de la Lèze,
- 1 Vice-Président représentant du Syndicat de gestion du bassin versant de l'Arize,
- 1 Vice-Président représentant du Syndicat de gestion du bassin versant du Salat.

Les Vice-Présidents, appartenant au collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, sont élus selon les mêmes modalités que le Président (cf. art. 5.1) pour la durée de leur mandat au sein de la CLE,

CONSIDERANT le renouvellement des membres du 1^{er} collège suite aux élections départementales et régionales de 2021 et la publication de l'Arrêté Préfectoral en date du 24 janvier 2022,

Il convient de renouveler le Vice-Président représentant du Syndicat de gestion du bassin versant de l'Hers et le Vice-Président représentant du Syndicat de gestion du bassin versant de l'Arize.

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Xavier CAUX, représentant du Syndicat de gestion du bassin versant de l'Hers,

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Alain METGE, représentant du Syndicat de gestion du bassin versant de l'Arize.

DECISION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Le 1^{er} collège des élus prend part au vote :

Candidature de Monsieur Xavier CAUX

62 POUR,

0 CONTRE,

0 ABSTENTION.

Monsieur Xavier CAUX est élu à l'unanimité, Vice-Président représentant du Syndicat de gestion du bassin versant de l'Hers.

Candidature de Monsieur Alain METGE

62 POUR,

0 CONTRE,

0 ABSTENTION.

Monsieur Alain METGE est élu à l'unanimité, Vice-Président représentant du Syndicat de gestion du bassin versant de l'Arize.

Ainsi fait et délibéré

Le Président de la C L E du SAGE BVPA



Jean-Paul FERRE

